





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2019-309**

Séance publique du

28 juin 2019

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20190628- lmc1155566-DE-1-1
Date de signature : 03/07/2019
Date de réception : mercredi 3 juillet 2019
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DE LA DELEGATION
FINANCEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE**

Le 28 juin 2019 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 21/06/2019, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Madame Reine MERGER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Reine MERGER, Madame Abbassia BACHI à Madame Françoise TERME, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Danièle BRUNET, Madame Michele EINAUDI à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Alexandre GALLESSE à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Souad HAMMAL à Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Francis TAULAN, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Sylvaine DI CARO, Madame Liliane PIERRON à Madame Catherine SILVESTRE, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sophie JOISSAINS.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Brigitte DEVESA, Madame Coralie JAUSSAUD, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Secrétaire : Jean Boulhol

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Finance, Numérique et
Gestion
Direction Finance et Budget

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 JUIN 2019

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

Politique Publique : 16-DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE ET COMMERCANTE

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DE LA DELEGATION FINANCEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE
- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville apporte, chaque année, son soutien aux associations en attribuant des subventions destinées à couvrir une partie de leurs frais de fonctionnement, ou à encourager des opérations ponctuelles de la vie associative.

De la même façon, en raison de leur rôle dans le maintien du lien social dans les quartiers, les Comités des fêtes reçoivent chaque année de la Ville, un soutien financier.

Le tableau ci-après comporte des renseignements sur les associations et leur objet, le montant global des subventions accordées en 2018 par la délégation, le montant de la subvention proposée pour l'exercice 2019, ainsi que le projet d'utilisation de ces fonds.

Sachant que ces attributions ont été validées le 29 mai 2019, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** des subventions de fonctionnement aux Comités des Fêtes qui figurent sur le tableau ci-dessous pour un montant de **9 500 €**.
-
- **DIRE** que la dépense en résultant sera imputée sur la ligne 92025-6574-1428/1225 qui présente les disponibilités suffisantes.
- **ATTRIBUER** des subventions exceptionnelles aux associations qui figurent sur le

tableau ci-dessous pour un montant de **21 000 €**.

- **DIRE** que la dépense en résultant sera imputée sur la ligne 92025-6748-1667/1098 qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2019-309 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DE LA
DELEGATION FINANCEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE

-

Présents et représentés	:	49
Présents	:	34
Abstentions	:	0
Non participation	:	0
Suffrages Exprimés	:	49
Pour	:	49
Contre	:	0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine Merger



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

N° TIERS	(TYPE) NOM	DÉLÉGATION ANNEE 2018 VOTES	DÉLÉGATION ANNEE 2019 PROPOSEE
71349	F/ ENCAGNANE LOISIRS 2019_00809	Pas de demande	8000
61429	F/ RENCONTRES ET LOISIRS QUARTIERS SUD 2019_00173	990	1500
TOTAL LIGNE BUDGETAIRE : 92025 6574 1428 1225			9500
29997	E/ BRIDGE CLUB DU ROY RENE + FESTIVAL DE BRIDGE D'AIX EN PROVENCE 2019_00731	Pas de demande	1000
108597	E/ IES EUROPE 2019_00812	Pas de demande	20000
TOTAL LIGNE BUDGETAIRE : 92025 6748 1667 1098			21000

